Impartialité : « Le laboratoire garantit l'impartialité et l'indépendance de ses activités. Chaque patient bénéficie d'une prise en charge équitable et objective, sans aucune discrimination ni influence extérieure susceptible de compromettre la qualité des examens réalisés et la fiabilité des résultats rendus ».

Afin de constituer votre dossier administratif, vous devez vous présenter à l'accueil muni des pièces suivantes :

- **Carte d'assuré social ou carte « vitale » ou attestation de droits (à jour de vos droits sociaux)**



Remarque : pour les centres de province, présenter obligatoirement votre attestation.

et, le cas échéant,

- **Attestation ou carte de mutuelle** (cotisations à jour)
- **Notification d'exonération du ticket modérateur**

ou bien

- **Notification C.M.U.** (Couverture Médicale Universelle) (à jour de vos droits sociaux)
- **Notification A.M.E.** (Aide Médicale d'Etat) (à jour de vos droits sociaux)

Une pièce d'identité sera demandée aux patients n'ayant pas de carte vitale (attestations sécurité sociale).

Selon votre situation particulière, n'oubliez pas de présenter,

- votre déclaration d'accident du travail remis par votre employeur
- votre formulaire émanant de votre assurance privée ou tout document attestant de vos droits sociaux (bon de prise en charge, « claim form » dûment complété...).

Merci de votre compréhension,